

ABONNEMENT.

En un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 9

Poste :  
En un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames . . . . . 30  
Faits divers . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS,  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissent tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Décembre 1881.

Bulletin politique.

Le procès Roustan-Rochefort, qu'on pouvait croire fini, a des suites inattendues et que nous considérons comme fâcheuses.

Le Paris, organe officieux de M. Gambetta, a commencé lundi soir la publication du dossier Bokhos et va la continuer jusqu'au bout.

Expliquons d'abord à nos lecteurs l'histoire de ce fameux dossier; nous dirons après ce que nous pensons de ces divulgations.

Ce Bokhos qui acquiert tout à coup une célébrité, est un professeur Levantin, tiré un jour de Beyrouth et installé à Cagliari pour y rédiger le journal le *Mostakel*, organe de propagande anti-française destiné à prêcher aux Arabes l'insurrection.

C'est M. Pestalozza, premier drogman du consulat italien et bras droit de M. Maccio, qui a détéré ce personnage, l'a installé à Cagliari, et lui a fourni les correspondances et les renseignements pour cette belle œuvre.

Aujourd'hui, Bokhos rédige à Paris le *Bassir*, journal arabe dans le sens français, après avoir rédigé l'année dernière le *Mostakel* dans un sens absolument hostile à la France.

Payé d'abord par l'Italie, il est payé aujourd'hui par l'opportunisme; il a changé d'opinions en touchant d'autres gages.

M. Veil-Picard, banquier à Besançon, a acheté pour une somme assez ronde tous les papiers relatifs à la fondation du *Mostakel*, à sa rédaction, à sa propagande, papiers qui étaient restés en la possession de Bokhos.

On se rappelle qu'au cours du procès Roustan-Rochefort il a été question de ce dossier et que deux arbitres ont été nom-

més pour décider si quelques pièces devaient être communiquées au jury de la Seine.

MM. Clémenceau et Ménard-Dorian, arbitres choisis, ont, d'un commun accord, rendu la sentence suivante :

« Pour des raisons d'ordre général, il n'y a pas lieu de publier le dossier Bokhos. »

Tout le monde comprendra quelles sont ces raisons d'ordre général qui s'opposent à la publication. MM. Clémenceau et Ménard-Dorian s'inspiraient du sentiment patriotique et du respect des convenances en rendant une pareille sentence.

De plus, M. Veil-Picard, le propriétaire actuel du dossier, s'appuyant de l'avis des arbitres, écrivait il y a cinq jours à M. Ch. Laurent, rédacteur en chef de *Paris* : « En présence de cette déclaration (celle des arbitres), je ne puis que vous engager à suspendre la publication du dossier Bokhos. Je décline en cette affaire toute responsabilité. »

Malgré la sentence arbitrale, malgré la prière de M. Veil-Picard, M. Charles Laurent déclare aujourd'hui qu'il publiera les pièces dont il a la photographie.

Il existe, dit-on, deux épreuves photographiques de ce dossier : l'une est en la possession de M. Veil-Picard, l'autre en celle de M. Gambetta.

M. Veil-Picard n'a évidemment pas livré lui-même son épreuve, puisqu'il s'oppose à la publication. C'est donc M. Gambetta qui donne la sienne à son journal officieux. Il vide ses tiroirs, selon son habitude.

Voilà pour l'historique de l'affaire. Passons maintenant à sa moralité.

Il y a d'abord, selon nous, un oubli des convenances à livrer au public des papiers contre l'avis de leur légitime propriétaire. Nous ne savons pourquoi ni à quelles conditions M. Veil-Picard a consenti à en donner une épreuve photographique à M. Gambetta; mais nous pensons toujours que, propriétaire des pièces, il doit être seul à autoriser ou à refuser leur publication, et que toute publication faite contre son gré constitue tout au moins une indiscrétion.

Mais il y a une question plus haute, qui domine tout en cette affaire.

Quand on est ministre, et ministre des affaires étrangères, et président du conseil avec la responsabilité du gouvernement, il ne faut point s'abandonner à de pareilles imprudences.

Nous connaissons depuis longtemps les agissements de l'Italie dans la question de Tunis, le patronage donné par elle au *Mostakel* et à sa propagande anti-française. Mais est-il bien utile de révéler toutes les menées, tous les tripotages malpropres qui ont accompagné cette affaire, quand nous sommes jaloux par deux ou trois puissances depuis notre expédition de Tunis, quand l'Italie négocie depuis six mois pour nous créer des ennemis ?

C'est un jeu absurde et dangereux, — absurde parce que le Quirinal ne peut être satisfait de voir étaler gratuitement ces vilenies, — dangereux, parce qu'on aboutit fatalement à exciter de plus belle les colères italiennes.

Le dossier, jusqu'ici, ne signifie rien pour M. Roustan, qui est à peine nommé. Nous ne voyons donc pas l'utilité de sa publication à ce point de vue.

Mais au point de vue diplomatique nous sommes bien obligés de dire que c'est une faute grave, une sottise étourdissante, indigne d'un gouvernement. On ne fait pas de la politique avec des petits papiers et des intrigues interlopes qui sentent l'atmosphère du sérail et qui rabaisent singulièrement notre pays.

Chronique générale.

Les inondations en Algérie prennent les proportions d'un véritable désastre national. Il est regrettable que les vacances du Parlement ne permettent pas de voter des crédits pour venir en aide aux familles des colons si cruellement éprouvés.

M. le ministre de l'intérieur vient d'envoyer, pour être distribué, en attendant, aux

victimes des inondations, le reliquat du crédit de 2 millions voté par les Chambres pour secours aux colons éprouvés par l'insuffisance des récoltes résultant de la sécheresse exceptionnelle de cette année. Ce reliquat ne se monte qu'à 430,000 fr. environ.

M. le gouverneur de l'Algérie télégraphie :

« Un nouveau sinistre vient de ravager la province d'Oran. Le barrage de l'Habra vient d'être enlevé par une crue exceptionnelle de la rivière. La ville de Perregaux a été inondée et une partie détruite. Plus de 200 victimes européennes et indigènes sont déjà connues et il est probable que le nombre doublera. Perregaux et la plaine étaient ruinés par la sécheresse. Aujourd'hui le désastre est complet. Les fonds dont je peux disposer et que j'ai apportés sont très-minimes.

» Pouvez-vous, sur les fonds de la loterie, venir au secours de ces malheureux sans vêtements, sans pain et sans asile ?

» TIRMAN. »

Le comité de la loterie algérienne s'est réuni et a voté l'envoi de 400,000 fr. destinés à secourir spécialement les malheureux inondés de la commune de Perregaux.

La rente est tombée avant-hier à 443.60. Elle touchait au cours de 447 fr. quand M. Gambetta est arrivé au pouvoir.

Le *Petit Parisien*, en constatant cette baisse des fonds publics, dit non sans raison : « Voilà la confiance que le monde des affaires témoigne au grand ministère. »

Le dernier conseil des ministres a discuté la question d'augmenter l'indemnité parlementaire.

Il a été décidé que le gouvernement prendrait l'initiative de la proposition qui devra être d'ailleurs soumise au congrès, puisqu'il faut effacer l'article 17 de la constitution de 1875, lequel dit que l'indemnité sera réglée selon les lois de 1849 et 1872.

M. Gambetta est d'avis, d'autre part,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA TIRELIRE DE MONSIEUR JEAN

(CONTE DE NOËL)

V

Comment M. Jean se mit en devoir de tenir ses résolutions nouvelles

(Suite.)

Le triste aspect de ce logis se trouvait alors atténué. Un bon feu avait attiédi l'atmosphère, que les effluves d'un succulent bouillon parfumaient. Le petit berceau destiné à l'enfant était enveloppé de rideaux bien blancs. Le lit, grâce au prêt généreux de M. Jean, semblait confortable, et le visage de la malade reflétait un calme depuis longtemps inconnu.

En voyant son fils porté par M. Jean, le regard de M<sup>me</sup> Bertier s'illumina d'une flamme ardente.

— Oh ! monsieur, dit-elle en tendant les mains, combien vous me rendez heureuse en venant jusqu'ici. Je craignais beaucoup de ne pouvoir, tout de suite, vous exprimer ma reconnaissance.

— Madame, se hâta d'interrompre le vieillard, si vous voulez que nous restions amis, il faut ou-

blier de me parler ainsi. Autrement, vous me priveriez de voir souvent ce bel enfant. Je n'ai aucun mérite à vous aider. Plus tard, j'espère, vous serez à même de me rendre ces avances; et puis... et puis... je bavarde trop... Vous seriez fatiguée de m'entendre. A bientôt.

Tout en parlant, M. Jean déposait l'enfant dans le berceau et se retirait précipitamment. Un instant après, il s'était replongé dans son grand fauteuil et essayait les grosses larmes qui inondaient son visage.

— Ai-je le sens commun ? murmurait-il. Je ne me guérirai donc pas de ma folie ? Quel besoin de m'inquiéter de cette femme, de cet enfant ? Ne puis-je, une bonne fois, me délivrer de mes souvenirs ? Verrai-je partout ma chère Louise et le fils qu'elle m'avait donné ?... Mon fils !... Reviendra-t-il jamais ? Rien ne l'avertira-t-il, enfin, à quel point son père souffre loin de lui ?...

Le vieillard ne songeait plus maintenant aux larmes coulant, pressées, sur son visage. Il avait tout oublié pour ce fils ingrat, que la vue d'un petit enfant représentait si vivement à ses yeux...

VI

Comment M. Jean remplit ses devoirs de parrain

M<sup>me</sup> Véronique ayant décidé que le baptême du fils de M<sup>me</sup> Bertier aurait lieu le jour même de

Noël, se faisait déjà gloire de paraître au bras de M. Jean, et nous ne jurions pas que la libéralité du futur parrain ne lui eût donné une haute idée des dispositions généreuses du « compère ».

Mais les rêves de la digne personne échouèrent, momentanément du moins, devant la ferme volonté de M<sup>me</sup> Bertier.

— Mon mari ne m'a pas oubliée, j'en ai la certitude, disait la jeune mère. Je veux attendre son retour.

M<sup>me</sup> Véronique trouvait cette résolution fort déplacée. M. Jean, au contraire, approuvait.

— D'ailleurs, ajoutait-il en riant d'un bon rire, car il avait recouvré sa tranquille humeur, d'ailleurs, nous n'en sommes pas moins marraine et parrain de cet enfant. Pour mon compte, je me crois tout aussi lié envers lui de par votre autorité, dame Véronique, que si, déjà, la cérémonie avait eu lieu.

Ce n'étaient point là mots en l'air. Le vieillard prenait, chaque jour, son rôle plus au sérieux. Rien d'essentiel ne manquait chez M<sup>me</sup> Bertier.

Le mystérieux papier tiré des flancs du gros oiseau en terre cuite avait suffi à tout. La malade oubliait son angoisse passée en sentant peu à peu sa convalescence s'affirmer.

— Vous m'avez sauvée, vous avez sauvé mon cher enfant, répétait-elle à M. Jean. Oh ! comme mon mari vous remerciera, comme il vous sera

reconnaissant. Je vous en prie, ne croyez rien de ce que vous pourrez entendre dire contre lui. Pauvre garçon ! il n'a pas été heureux.

» Ses projets ont tourné tout autrement qu'il ne l'espérait; mais je vous l'affirme, car c'est la vérité, jamais il n'a songé à m'abandonner, non plus que l'enfant.

» Il est parti plein d'espoir, on lui faisait de si belles promesses ! Hélas ! elles n'ont pas été tenues.

— Quelles étaient ces promesses ? demanda M. Jean. Pardonnez à ma question, se hâta-t-il d'ajouter, et gardez votre secret si sa divulgation peut, en quoi que ce soit, vous être pénible.

— A vous, monsieur, je confierai ce que je n'ai dit à nul autre. Mon mari était simple employé dans une fabrique de la Somme. On ne tarda pas à l'apprécier et à lui confier les fonctions de sous-directeur. Ce fut pour nous un heureux temps, mais bien court. Je ne tardai pas à m'apercevoir qu'une idée fixe obsédait mon mari. Je le pressai de questions, il finit par avouer son désir de construire une machine dont il espérait de splendides résultats. J'étais trop inexpérimentée pour pouvoir donner un sage conseil. Je partageai ses illusions et ne me laissai rebuter par aucune difficulté, car les difficultés, vous l'avez deviné, commencèrent vite.

D'abord, mon mari crut à des encouragements, peut-être sincères, mais sans portée. On lui prodiait

qu'un chiffre élevé ne fera pas plus clabauder qu'un chiffre moins élevé, et il a fait remarquer que le traitement des conseillers d'Etat et à la Cour de cassation ayant été porté à 18,000 francs, il était convenable que les représentants du pays ne soient pas plus mal traités.

Le conseil tout entier a approuvé M. Gambetta.

Disons, en outre, que sur l'avis conforme des présidents et questeurs des Chambres, il a été convenu que, à l'ouverture et à la clôture de chaque session, des permis de circulation sur les chemins de fer seraient mis à la disposition des députés pour eux et leur famille.

Nous apprenons que le ministre des affaires étrangères a refusé la mise en disponibilité sollicitée par M. Roustan, qui voulait attendre, dans la non-activité, l'époque de sa retraite.

M. Gambetta a proposé au Président de la République la nomination de M. Roustan comme ministre de France au Japon, en remplacement de M. Roche, lequel était justement son prédécesseur à Tunis.

Cette nomination est un avancement.

Il y a depuis quelques jours un nouvel échange de notes diplomatiques entre les gouvernements français et espagnol, au sujet des indemnités à accorder aux victimes de Saïda.

M. le président du conseil a chargé notre ambassadeur à Madrid, l'amiral Jaurès, de déclarer au gouvernement espagnol que la France ne verserait pas la moindre somme destinée aux colons espagnols, avant la fixation, par le gouvernement de Madrid, de l'indemnité à accorder aux victimes françaises des guerres carlistes.

(National.)

#### L'INVALIDATION DE M. DEVÈS.

S'il est une invalidation qui s'impose au nom de la morale publique, c'est celle de l'élection de M. Devès, créature opportuniste, ministre de l'agriculture, candidat officiel extraordinaire.

M. Devès vient d'être élu député des Pyrénées par dix mille voix sur onze mille votants. Succès d'autant plus énorme que, dans les Pyrénées, personne ne connaissait M. Devès.

Quels sont les mérites de M. Devès ?

Ce n'est ni un orateur, ni un homme d'affaires. Et, si l'on demande qu'elle est sa politique, nous savons seulement qu'il s'est acquis une réputation de terre-neuve ministériel en montant à la tribune pour favoriser les apologies gouvernementales.

C'est un compère.

Pour le payer de ses peines, M. Gambetta lui a mis un portefeuille dans la main.

Le nouveau ministre, très-mal vu de ses électeurs, a guigné une circonscription plus commode. A un pays qui a besoin de canaux, de reboisements et de haras, il a promis d'appliquer tous les crédits disponibles

gusait les félicitations, mais on ne lui fournissait aucun moyen de faire une réalité de ses plans. Nos économies s'épuisèrent rapidement dans une foule de tentatives. Un premier coup bien cruel nous fut porté. On remplaça mon mari qui, trop occupé de son œuvre future, négligeait ses fonctions.

» Nous vîmes habiter à Paris. Il semble toujours que Paris offrira des ressources inespérées, qu'avec de l'énergie et de l'intelligence on y arrivera sûrement au but. Ce mirage ne dura pas longtemps. A grand-peine, mon mari finit par obtenir un très-modeste emploi. Je le secondais du mieux qu'il m'était possible ; nous ne parvenions pas néanmoins à gagner plus que le strict nécessaire. Le découragement nous accablait.

« — Pourtant il me faudrait si peu d'argent pour réaliser cette idée ! » s'écriait mon mari.

» Le pauvre garçon pâlisait, il devenait maigre et chétif. Pour comble de malheur, l'enfant qui, jusqu'alors, nous avait été refusé, naîtrait bientôt, et je me demandais si je pourrais même lui préparer les vêtements nécessaires.

» Tout à coup des jours meilleurs semblèrent poindre. Un manufacturier anglais ayant entendu mon mari exposer ses idées, offrit de le laisser les expérimenter chez lui. Il avait, ajoutait-il, si grande confiance en cette belle invention que, très-volontiers, il se chargeait même des frais du voyage. Cela me parut trop beau, mais je n'osai faire au-

de son ministère. Il a fait croire aux électeurs de Bagnères-de-Bigorre que le ministère de l'agriculture n'aurait cure que de leur département. Aux autres, les restes s'il y en a.

Résultat, pour cet inconnu bienfaisant et prodigue des deniers de l'Etat : dix mille voix !

Mais ces dix mille voix sont des voix achetées ; mais ces dix mille voix sont la conséquence de promesses ridicules et malhonnêtes...

M. Devès a mérité deux fois d'être invalidé : 1° pour avoir promis ce qu'il ne peut tenir ; 2° pour avoir promis au nom de l'Etat dont il est le représentant.

C'est une double manœuvre électorale, qui est absolument prévue par la loi ; et le devoir de la Chambre est de rejeter ce produit de la candidature officielle.

#### M. GAMBETTA PAIE SES DETTES.

Par arrêtés du président du conseil, ministre des affaires étrangères, en date du 13 décembre 1884 :

M. Joseph REINACH est nommé secrétaire de la présidence du conseil des ministres.

On se souvient que c'est ce même Reinach qui a fourni à M. Gambetta la lettre de Rochefort à Albert Joly.

M. Auguste GÉRARD, secrétaire d'ambassade de 2° classe, est nommé chef du cabinet du ministre des affaires étrangères.

M. Auguste Gérard est le fils du maire de Belleville qui s'est tant démené pour l'élection de M. Gambetta.

On nous apprend que les compagnies de chemins de fer vont être mises en demeure d'exclure de leur personnel actif tout individu de nationalité étrangère.

La raison est que ces étrangers, ne connaissant ni la langue française ni les signaux, peuvent être la cause de graves accidents.

Le gouvernement vient d'interdire les représentations de *Lohengrin*, de Wagner, qui devait avoir lieu à Paris, au théâtre des Nations, par une troupe allemande.

Lundi soir, vers minuit, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le théâtre du Vaudeville, à Paris, après la représentation d'*Odette*.

Un quart d'heure à peine après la sortie du public, le feu a pris dans l'immense housse de toile que les ouvreuses jettent sur les fauteuils d'orchestre pour les préserver de la poussière.

Les pompiers de garde se sont aussitôt aperçus de cet accident et ont éteint la flamme à l'aide de quelques seaux d'eau. La housse a été entièrement consumée.

Ceci est un avertissement, un avertissement sérieux. La catastrophe de Vienne justifie du reste les mesures rigoureuses prises par la préfecture de police à l'égard

cune réflexion ; mon mari, d'ailleurs, m'eût-il écoutée ?

» Il partit plein d'espoir, de courage ; j'étouffais mes sanglots pour ne pas l'altrister. Une fois seule, je vins habiter ici pour ménager mes faibles ressources. Pendant quelques semaines, je reçus fréquemment des nouvelles, insignifiantes toutefois. Mon mari ne parlait guère que de sa santé, pas un mot d'affaires, sinon pour exprimer, en termes vagues, sa confiance. Enfin, je ne reçus plus rien. Vainement j'ai écrit au manufacturier, puis au consul de France. J'attends encore une réponse. Cette incertitude, plus que les privations, a contribué à ébranler ma santé. Pourtant, je ne perds pas l'espoir. Mon mari est vivant, je veux en garder la certitude. Il se débat peut-être contre la fatalité. Qui sait si, malade, comme je viens de l'être, il a trouvé un cœur généreux... ?

— Vous avez raison d'espérer, interrompit M. Jean, désireux de couper court à toute explosion de reconnaissance.

Il ne partageait guère, à la vérité, l'espoir de M<sup>me</sup> Bertier, mais jugeait inutile de faire connaître sa pensée. La réalité serait toujours assez tôt dévoilée ; ce qu'il fallait, c'était soutenir le courage de la mère, afin d'assurer la vie de l'enfant.

— Voyez ce gaillard ! disait M. Jean. Il a à peine un mois et l'on croirait qu'il connaît déjà son monde.

des théâtres, mais ce commencement d'incendie au Vaudeville vient à point pour battre en brèche le raisonnement captieux de certains de nos confrères, trop portés à prendre les intérêts des administrations théâtrales au détriment de l'intérêt général.

#### ALGÉRIE.

Alger, 20 décembre.

M. Tirman, revenant de sa visite sur le théâtre du sinistre de la province d'Oran, et le général Saussier, revenant de Tunisie, ont eu, cette après-midi, une entrevue.

Contrairement au bruit répandu par les journaux, il est inexact que le général Saussier doive partir pour la France aujourd'hui.

Les détails relatifs aux désastres causés par les inondations commencent à arriver. Ils sont navrants. On ignore encore le nombre des victimes. Quelques évaluations portent ce nombre à 800. Il ne sera probablement d'ailleurs jamais exactement connu ; il se compose presque totalement d'Espagnols et d'indigènes.

Les trois barrages du Sig, de la Mina et de l'Habra ont été emportés. Le pont de l'Habra a résisté, bien que l'eau dépassât d'un mètre le parapet.

Le gouverneur a prescrit une enquête sur l'entretien du barrage de l'Habra.

Le transport des voyageurs et des marchandises, par le chemin de fer d'Oran, est toujours suspendu.

Le service postal se fait par transbordement.

La compagnie active les travaux de réparations, mais on croit qu'ils dureront jusqu'au commencement de janvier.

La gare de Perregaux est détruite.

(Agence Havas.)

#### Etranger.

La *Gazetta d'Italia* raconte que le 14 décembre les pèlerins français ont été accueillis, à Pise, par les cris répétés de : « Mort aux cléricaux ! Vive l'Italie ! A bas la France ! »

Les insulteurs seraient des étudiants.

Quant le convoi du pèlerinage a quitté la gare de Pise, ils ont lancé sur lui une grêle de pierres.

Aucune arrestation n'a été opérée.

Vienne, 21 décembre.

C'est demain matin que la commission judiciaire visitera l'intérieur du Ring-Theater. Le déblaiement des traverses en fer, des corniches et des parois intérieures prendra au moins quinze jours. On n'a pas trouvé aujourd'hui de restes de cadavres, mais bien un grand nombre d'objets ayant appartenu aux victimes.

L'on a rayé aujourd'hui de la liste des personnes disparues 30 noms et hier 20, de sorte que leur nombre se réduit à 570.

Cette après-midi, vers cinq heures, une explosion de gaz a eu lieu dans le bureau

L'enfant absorbait chaque jour davantage l'attention de son futur parrain. M. Jean n'allait même plus, le soir, faire au café voisin sa partie habituelle de piquet. Il trouvait plus doux de prendre le cher petit filleul dans ses bras, d'épier son premier regard, de provoquer son premier sourire ou, s'il était endormi, de causer avec la jeune mère, veillant à l'empêcher de surmener ses forces dans un travail ingrat, et soutenant son espoir ou paraissant le partager.

— En vérité, monsieur Jean, l'enfant et la mère vous font presque perdre la tête ! lui dit un soir M<sup>me</sup> Véronique. Allez ! allez ! ma locataire se consolera, ne vous faites pas tant de bile pour elle.

La digne femme gardait une sérieuse rancune à M<sup>me</sup> Bertier, qui avait osé ne pas approuver toutes ses idées.

— Qu'attend-elle ? reprenait M<sup>me</sup> Véronique, le retour de son mari ? Elle attendra longtemps ! Après tout, est-ce que je sais, moi, si cette drôle d'histoire n'est pas un conte à dormir debout !

Pour rendre justice à dame Véronique, il faut ajouter que cette dernière partie de son exclamation ne dépassait jamais le ton d'un très-faible murmure. Sa rancune n'allait pas jusqu'à essayer de ternir la réputation de la jeune mère.

(A suivre.)

V. VATTIER.

des douanes, à la gare du Nord. Le chef du bureau a été tué ; trois personnes sont grièvement blessées ; les fenêtres et les portes brisées en mille morceaux.

Le bruit s'était aussitôt répandu que la gare du Nord brûlait, les pompiers étaient arrivés de toutes parts.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 décembre. Les rentes reprennent, le marché est très-actif. Le 3 0/0 monte de 83.85 à 84.07. Le 5 0/0 atteint 114.30.

La bonne volonté de la spéculation semblait enrayée ; sur certaines valeurs on comprend l'hésitation, comme par exemple l'Union Générale dont l'avenir est plus qu'incertain, mais sur de bonnes valeurs comme le Crédit Foncier, le marché ne devrait pas se décourager, on cote sur le Foncier 1,300.

Le Crédit Lyonnais conserve des demandes qui soutiennent les cours à 920.

Très-bons achats en actions de la Banque Transatlantique sur laquelle chacun se porte à l'envi. Les obligations de 500 francs de l'Hypothèque Foncière se classent dans les meilleurs portefeuilles.

Sur la Société Française financière, l'activité du comptant est très-grande ; on inscrit 1,020.

La Banque Romaine est à 770.

Le Phénix Espagnol suit un bon mouvement ascensionnel à 900.

Sur l'action de la Société Nouvelle, il y a des demandes à 830.

Nous trouvons le marché de la Banque Nationale assez ferme à 665.

La Banque Nationale du Mexique se signale par une tenue remarquable à 715.

En valeurs industrielles, il s'est traité d'assez bonnes affaires. Le Malétra a tenu ce qu'il promettait en faisant 510.

Les prévisions sur le Rio-Tinto nous semblent devoir être sérieuses, aussi cote-t-on 775.

Les Messageries Fuviales sont à 289.

La Grande Compagnie d'Assurances reste à 740.

Achats très nombreux sur les actions Alsace Rhône à 500, cours très-avantageux actuellement.

La Société Générale de Fournitures Militaires demandée aujourd'hui à 525 et 530.

Les demandes d'actions du Chemin de Fer des Routes sont très-nombreuses.

La Laiterie est à 630.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons rappelé, dans notre numéro d'avant-hier, l'origine de l'Hospice de Saumur et les droits des filles de Jeanne Delanoue (les dames de Sainte-Anne) à continuer l'œuvre, presque deux fois séculaire, de leur fondatrice.

Un de nos conseillers municipaux actuels, M. Coulon, a développé autrefois, dans ses *Epoques Saumuroises*, ses sentiments d'admiration pour Jeanne Delanoue, et a fait appel à ses concitoyens pour que la mémoire de cette charitable fille ne pérît pas. Avec moins d'enthousiasme, en 1842, il proclamait « l'ordre si humble, si dévoué, enfanté par une pieuse pensée d'une pauvre femme de Fenet. »

On nous saura gré de reproduire ici quelques pages chaleureuses écrites jadis par M. Coulon :

Fondation de l'Hospice de la Providence  
JEANNE DE LA NOUE.

« Une jeune femme, pauvre, sans appui, perdue dans la foule égoïste et indifférente aux douleurs étrangères, reçoit d'en haut la mission céleste de consoler les misères, de fermer les plaies de cette partie de la société que dégradent et dévorent la maladie et la pauvreté ; elle veillera au chevet de l'orphelin et du vieillard abandonnés par leurs proches, que le besoin de chaque jour dispute à la nature et aux sentiments les plus sacrés du cœur. La fille du pauvre appelle à son foyer, reçoit sous son toit la misère de son frère : le spectacle de sa dégradation ne soulèvera plus le cœur du riche impie. Cet ange béni se nommait sur la terre Jeanne de la Noüe.

» Il semble que Dieu se plaise à faire germer au sein de l'obscurité et de la faiblesse ces grandes et radieuses pensées qui sauvent les sociétés de la décadence et de la ruine ; c'est que la charité ne se trouve guère qu'au cœur de celui qui a souffert, et que cette humble fille de la foi ne nait que dans l'âme de celui qui ne poursuit plus ses espérances parmi les hommes.

» Jeanne de la Noüe naquit six ans après la mort de ce héros de la charité à qui la terrible Révolution de 1793, qui fouillait et jetait aux vents la cendre des rois, a rendu un glorieux hommage (1). Elle habitait une maison assise au pied de la colline qui do-

(1) Saint-Vincent de Paul.

mine le faubourg de Fenet. Trente pauvres malades avaient été recueillis par cette généreuse femme, et l'envie et la calomnie (car elles s'attachent jusqu'aux plus héroïques dévouements) avaient enfin gardé le silence devant cette œuvre merveilleuse.

La sainte association de ces misères humaines s'était heureusement placée sous la protection de Notre-Dame-des-Ardilliers ; la famille de Jeanne de la Noue était bénie de Dieu et des hommes, lorsque le ciel mit à une terrible épreuve le courage de cette noble femme. Elle pria et consolait au lit de ses chers malades, lorsque tout à coup un bruit effroyable gronde, comme la foudre, au-dessus de leurs têtes ; le sol tremble, comme s'il allait s'entr'ouvrir dans une commotion souterraine ; les murs de sa maison ploient et s'ébranlent sous une épouvantable pression, les toits s'écroulent : c'est une avalanche de rochers qui s'abat sur l'asile de la misère. La courageuse femme ne songe point à sa sûreté personnelle : elle vole, emporte dans ses bras les malheureux effrayés que la maladie enchaîne sur leurs lits de douleur. A peine a-t-elle franchi le seuil de sa maison, avec son dernier malade, qu'une horrible détonation annonce la catastrophe. Dix maisons et la sienne s'écroulent, broyées par d'énormes blocs de tuf, qui se sont détachés de la colline. Femme sublime ! puissance de la foi ! (15 septembre 1702.)

Le courage de l'héroïne de la Noue n'est point abattu par ce désastre. Les malheurs, qui brisent les cœurs vulgaires, reçoivent celui du croyant. Jeanne de la Noue a tout perdu : sa maison n'est qu'un monceau de ruines sous lesquelles est ensevelie sa modeste fortune ; mais toute sa famille a été épargnée, ses trente pauvres couchés sur le pavé de la rue ont dû la vie à son dévouement : tout est sauvé, et elle trouve de quoi rendre grâce à la providence du ciel. Je doute que la philosophie puisse donner cette force patiente et invincible à une âme trempée dans l'étude et la méditation ; mais ce qui est vrai, c'est que la foi seule peut élever à cette sublime hauteur une âme simple et commune. La riche auberge de la Fontaine (2) lui refuse un asile ; mais elle ne doute pas encore du secours du ciel. Elle loue à grands frais une maison voisine et bientôt fait construire celle que nous voyons encore aujourd'hui flanquée de deux tourelles, non loin de l'auberge de la Fontaine. La femme généreuse parcourt les maisons des artisans, des marchands, des petits bourgeois ; cent bourses modestes s'ouvrent à l'envi : tous veulent concourir à l'œuvre de l'ange de charité. 1704.

Deux ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis la ruine de son humble maison : l'extension merveilleuse que le génie de la pitié et de la religion avait donnée à son hospice, nécessita l'association de plusieurs femmes dévouées comme elle au soulagement des misères humaines. Elles partagèrent les soins qu'elle seule avait donnés jusqu'alors aux pauvres et aux malades. Plus de cent lits étaient desservis dans cet hospice.

Jeanne de la Noue songea alors à régulariser cette communauté naissante, elle donna à ses compagnes quelques statuts et à peu près l'habit qu'elles portent encore aujourd'hui. Elles firent leurs premiers vœux en 1709, et l'année suivante Poncelet, évêque d'Angers, approuva leur règle. L'humble fille de Saumur, ignorée naguère dans son propre pays, luttant elle-même contre les privations d'un état voisin de la pauvreté, dotait magnifiquement, bien mieux que les princes et les grands de la terre, le Berry, la Touraine, la Bretagne, d'établissements de charité de la règle et de l'obéissance de la Providence de Saumur.

Ainsi s'éleva cet ordre si humble, si dévoué, enfanté par une pieuse pensée d'une pauvre femme, tandis que Françoise-Athénaïs de Mortemart faisait achever l'édifice somptueux de l'Oratoire et de Notre-Dame-des-Ardilliers. Dans un siècle il deviendra la dot royale de l'humble fille Jeanne de la Croix : en 1796, Saumur obtint qu'on transférât l'hospice de la Providence dans cette magnifique demeure.

Rappelons ici ce beau passage de notre savant Bodin :

« La belle exposition de la maison des Ardilliers, au pied de laquelle coule la Loire, celle de l'enclos qui s'élève en terrasse sur le penchant d'un coteau couronné d'un joli bouquet de bois ; une

multitude de grottes taillées dans le roc, et du fond desquelles la vue découvre un magnifique paysage ; tout, en un mot, semble avoir été ordonné, dès l'origine, pour l'usage qu'on en fait aujourd'hui. Si, du séjour des justes, Jeanne de la Noue a pu voir ses filles prendre possession de ce superbe établissement, dans lequel, cent ans auparavant, on ne lui avait accordé qu'avec répugnance un logement dans l'écurie, et dont on l'avait presque aussitôt indignement chassée, elle a dû se féliciter de les avoir laissées, ainsi que ses pauvres, aux soins de la Providence. »

Hélas ! pourquoi sommes-nous menacés de voir bientôt tomber en ruines ce beau groupe si pittoresque, si éminemment historique, dont la première assise est la chapelle du moine enthousiaste du 9<sup>e</sup> siècle ?

Saumurois, si ce bel édifice doit tomber ; si les sœurs de Sainte-Anne doivent un jour se lever et emporter les os de la fondatrice loin de leur sainte demeure, relevez la chapelle d'Absalon, cette première page de votre histoire ; érigez la statue de la femme sublime qui consacra sa vie à soulager les misères de vos pauvres aïeux. Le voyageur s'arrêtera avec respect devant ce pieux monument ; une pensée généreuse surgira dans son cœur, lorsqu'il verra que dans ce siècle d'égoïsme et de cupidité, vous couronnez ainsi l'héroïne de la charité et de la foi ! »

Après avoir lu ces pages si éloqu岸tes, les Dames de Sainte-Anne et les pauvres de la ville seront assurés de trouver en M. Coulon un défenseur convaincu et énergique pour combattre toute tendance que certains franc-maçons de ce jour pourraient avoir de chasser de l'Hospice de Saumur les filles de Jeanne Delanoue.

Hier soir, à la fin de la journée, un terrible accident est arrivé à un ouvrier chapelier de l'usine de MM. Mayaud, quartier de Fenet, à Saumur.

Au moment de sortir de l'atelier, le sieur F... demanda à son camarade Loré un coup de vin. Celui-ci lui passa une bouteille. F..., dès la première gorgée, la rejeta vivement, en s'écriant : « Mais ce n'est pas du vin ! que me donnes-tu là ? » — « Si, répondit Loré, je viens de le chercher. » Et en même temps il avalait à longs traits un verre de ce liquide.

Loré tomba presque aussitôt à la renverse comme une masse inerte : il avait bu un verre entier de nitrate d'argent liquide.

Avant qu'on ait eu le temps de se procurer les réactifs nécessaires, Loré a succombé sans avoir donné signe de vie, en présence de MM. Besnard et Renou, docteurs-médecins, qui avaient été appelés aussitôt.

Loré, originaire de Paris, célibataire, âgé de 42 ans, était embauché depuis quinze jours seulement. Sa mort a causé une vive émotion dans toute la population de Fenet.

Avant-hier soir, un vol de 4,800 francs a été commis quai de Limoges, au préjudice d'un marchand forain. Celui-ci, occupé à l'emballage de ses marchandises, avait déposé en vue, sur une caisse, un sac contenant la somme ci-dessus.

Un passant se l'est approprié. La police croit être sur la trace du coupable.

Le ministre de la guerre vient de décider que les hommes qui ont subi des condamnations pour vol, falsifications de denrées, coups et blessures, ne pourront, dans aucun cas, servir dans les sections d'administration, qu'ils appartiennent soit à la classe appelée, soit à la réserve, soit à l'armée territoriale. Ces hommes devront être versés dans un corps combattant.

M. Mirleau d'Illiers des Radrets, capitaine-instructeur au 3<sup>e</sup> régiment de dragons, est nommé capitaine de gendarmerie et placé à Angers, en remplacement de M. Gautreau, promu chef d'escadron et placé à Nancy.

M. Hutteau d'Origny, sous-préfet de La Palisse, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), en remplacement de M. Bidou, nommé sous-préfet de Forcalquier (Basses-Alpes).

La régie est autorisée à vendre aux consommateurs, dans les bureaux de vente directe, par caissons entiers ou par paquets authentiques, des cigares de la Havane,

de toute espèce et de toute forme, à des prix pouvant varier depuis 1 franc 50, maximum du tarif actuel, jusqu'à 5 francs par cigare.

Le Figaro espère que les cigares de 2, 3, 4 et 5 francs, vaudront un peu mieux que ceux de 2, 3, 4 et surtout de 5 sous.

En effet, un cigare de 4 ou 5 francs devrait être véritablement un « cigare exquis. »

#### LA FLÈCHE.

Une histoire très-amusante et qui mérite d'être rapportée vient de se passer dans une commune des environs de La Flèche, au sujet de la nomination d'un délégué pour les prochaines élections sénatoriales.

Le Conseil municipal de la commune de X... est divisé en deux camps : six conservateurs d'un côté, de l'autre six républicains.

Au jour fixé pour l'élection du délégué sénatorial, l'un des conseillers conservateurs s'étant trouvé malade, ne put venir ; alors les cinq autres conseillers conservateurs, pour rendre le vote impossible, jugèrent à propos de s'en aller.

Une nouvelle réunion eut lieu quelque temps après ; cette fois, tous étaient présents : ce fut au tour des conseillers républicains à se retirer.

Dans l'impossibilité où ils se trouvaient de choisir leur délégué dans le sein du Conseil, il fut décidé qu'on en prendrait un dans la commune.

Après une réunion préparatoire dans un cabaret de la localité, les six conservateurs résolurent de prendre pour délégué un vieillard, de quatre-vingts ans environ, qu'ils croyaient le plus âgé de la commune.

Mais les six conseillers républicains parvinrent à trouver un autre vieillard, un républicain, de quelques années plus âgé et, sans rien dire à personne, ils votèrent pour lui.

Or la loi est formelle : à suffrages égaux, c'est le plus âgé qui est élu.

Et voilà comment il se fait que la commune de X... a un délégué sénatorial républicain. (Echo du Loir.)

#### DEUX VICTIMES DE L'ACIDE CARBONIQUE.

Le 14 courant, deux jeunes filles de la Chapelle-d'Aligné, Marie Girard, âgée de 20 ans, et Modeste Potier, âgée de 14 ans, couturières toutes deux, se rendirent à la foire de La Flèche.

Après avoir épuisé toutes les distractions que pouvaient leur présenter les baraques et les loteries, elles revinrent chez elles en se plaignant du froid très-intense.

Elles parlèrent, avant d'aller se coucher, d'emporter dans leur chambre du feu dans un réchaud.

La femme Girard le leur défendit expressément, mais sans leur faire sentir tous les dangers auxquels elles s'exposaient.

Le lendemain, 15 décembre, à six heures et demie, ne voyant pas sa fille et sa nièce se lever pour aller en journée, elle frappa à leur porte. Ne recevant pas de réponse, elle poussa vigoureusement la porte qui céda. Un épouvantable spectacle se présenta alors à ses yeux. Les deux jeunes filles étaient couchées l'une près de l'autre, immobiles, rigides. Leur visage taché de plaques violettes et leurs lèvres gonflées indiquaient l'asphyxie par l'acide carbonique.

Les journaux des Deux-Sèvres ont raconté qu'au moment où un train passait sur un pont établi sur la Sèvre, dans la commune de Cerizay, un individu nommé Ritter s'était jeté tout à coup sous la machine où il avait été broyé.

Voici quelques détails sur ce suicide :

Le nommé Ritter était, paraît-il, un de ces négociants ambulants qui traînent avec eux, dans une grande et lourde voiture, leur fonds de commerce. Deux gendarmes le rencontrèrent mercredi près de Cerizay, et comme il ressemblait singulièrement à un individu recherché pour vol et dont ils avaient le signalement, ils lui demandèrent son nom.

Ritter fut forcé d'avouer qu'il était celui-là même qu'ils recherchaient. Les gendarmes alors lui montrèrent un mandat d'arrêter dont ils étaient porteurs contre lui ; ils le sommèrent de leur laisser visiter sa voiture, où devaient se trouver les marchandises qu'il était accusé d'avoir volées. Les gendarmes montent dans la voiture : à peine y étaient-ils que Ritter les y enferme à clef et se sauve à toutes jambes.

#### Tête des gendarmes !

Quelques instants après, Ritter, pris de remords, se jeta sous la machine d'un train !!!

Et les gendarmes, qui les a délivrés de leur prison ambulante ?

Le 1<sup>er</sup> janvier prochain, il sera fait une distribution de JOUETS aux petits enfants nécessiteux.

Se faire inscrire, à l'avance, 48, rue Beaurepaire, à Saumur.

#### Faits divers.

Une prédiction peu rassurante :

Un astrologue parisien, qui jouit d'une réputation méritée, paraît-il, nous prédit des événements désastreux qui éclateront à partir de 1887.

Selon notre homme, une nouvelle guerre nous serait déclarée par l'Allemagne et ses soldats viendront encore sous les murs de Paris. Une deuxième Commune éclatera, mais les fédérés se défendront comme des lions contre les Allemands, et, plutôt que de se rendre, feront sauter ce qui restera de la ville. Paris ayant complètement disparu, Lyon sera choisi comme capitale, et la France prenant à son tour l'offensive, envahira la Prusse, et finalement la battra. L'unité allemande sera détruite.

L'astrologue prétend qu'il voit parfaitement le Trocadéro sauter et l'Opéra s'effondrer ainsi que tous les quartiers situés sur les catacombes.

Rappelons que ce prophète avait prédit à la malheureuse Emma Livry qu'elle périrait par le feu et qu'il avait annoncé les événements de la Commune. En janvier 1870, il disait déjà : « Paris sera un peu abîmé prochainement, mais cela ne sera rien comparativement à ce qui arrivera plus tard. »

#### ÉTRENNES

Librairie JAVAUD

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

De tous les cadeaux qui s'offrent au Jour de l'An, les meilleurs sans contredit sont ceux qui ont une existence durable, et qui, décorés de tout ce que le luxe peut imaginer de plus élégant et de plus coquet pour flatter l'œil, offrent à l'esprit et à l'imagination un aliment propre à les distraire ou à les occuper sérieusement. On voit que nous voulons parler des Livres ; car, depuis quelques années, les Maisons Didot, Hachette, Plon, Hetzel, Quantin et beaucoup d'autres, ont produit des merveilles très-appreciées des amateurs.

Il faut convenir aussi que, dans les multiples Expositions qui ont eu lieu dans ces dernières années, le public s'est vivement passionné pour les objets d'art, et aujourd'hui les salons sont de véritables petits musées. Les tableaux, les gravures et aquarelles françaises et anglaises, les bronzes, les terres cuites, les faïences d'art si appréciées, les cristaux, l'ébénisterie de luxe, la maroquinerie, la tabletterie, rentrent en première ligne dans ces productions de l'art.

M. JAVAUD, qui connaît le bon goût de sa nombreuse clientèle, a réuni dans ses galeries beaucoup de ces riches nouveautés ; ses comptoirs, ses étagères sont chargés d'objets les plus nouveaux et les plus variés ; nulle part en notre ville on ne peut être mieux assorti. Aussi nous ne saurions trop engager nos lecteurs à visiter ses magasins, qui ont une renommée justement méritée dans toute notre contrée.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

#### SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite :

#### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion,

(2) C'était l'auberge où descendait alors les Brésé, les Briac, toute la noblesse et Condé lui-même.

névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le D<sup>r</sup> Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalschiere est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalschiere. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse

de Castelstuar, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalschiere de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalschiere qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. —

J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalschiere. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALSCHIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALSCHIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, Besson, successeur de TEXIER; J. ROUSSEAU, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et O<sup>u</sup> (limité), 78, rue Castiglione, Paris.

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spécialistes obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, leigues, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers, et il reçoit d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 DÉCEMBRE 1881.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	84	80	Comptoir d'escompte	1045	5	C. gén. Transatlantique	595	5
3 % amortissable	85	81	Crédit de France	890	2 50	Canal de Suez	3240	60
3 % amortissable nouveau	84	70	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1770	5	Société autrichienne	708	75
4 1/2 %	112	50	Obligations foncières 1877	348	2	OBLIGATIONS.		
5 %	113	85	Obligations communales 1879	436	1	Est	375	
Obligations du Trésor	515		Obligat. foncières 1879 3 %	435		Midi	389	
Obligations du Trésor nouvelles	500		Soc. de Crédit ind. et com.	735		Nord	390	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	437	50	Crédit mobilier	740	2 50	Orléans	386	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	403	50	Est	770	5	Ouest	386	
— 1865, 4 %	513	50	Paris-Lyon-Méditerranée	1735	20	Paris-Lyon-Méditerranée	386	
— 1869, 3 %	400		Midi	1340	30	Paris (Grande-Ceinture)	383	
— 1871, 3 %	395		Nord	2170	30	Paris-Bourbonnais	386	
— 1875, 4 %	508		Orléans	1335	10	Canal de Suez	551	25
— 1876, 4 %	507		Compagnie parisienne du Gaz	1570	20			
Banque de France	5900							

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir,
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	express-poste.
10	28	soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

**MODIFICATION DE SOCIÉTÉ**

D'un acte sous signatures privées, fait quadruple, à Saumur, le 15 décembre, entre messieurs Jules et Eugène MEXME frères, négociants, demeurant à Saumur, autrefois rue de Bordeaux, n° 20, et actuellement rue Saint-Jean, n° 6, enregistré à Saumur, le 20 décembre 1881, folio 29, verso, case 5, par M. Raison, qui a perçu 62 francs 50 pour les droits,

Il appert que la société formée entre messieurs MEXME, sous la raison sociale: *Mexme frères*, par acte sous signatures privées, du 12 avril 1881, enregistré et publié conformément à la loi, a été modifiée de la manière suivante:

Le siège social, établi primitivement rue de Bordeaux, n° 20, au deuxième étage, est transporté à Saumur, rue Saint-Jean, n° 6.

Au commerce de marchands chemisiers, primitivement exploité, les parties ont adjoint celui de nouveauté, draperie et rouennerie.

Le capital social, primitivement fixé à 10,000 francs, est aujourd'hui porté à 50,000 francs, fournis moitié par moitié entre les associés.

Des doubles dudit acte de modification de société ont été déposés, le 21 décembre 1881, au greffe du tribunal de commerce de Saumur et au greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur. (813)

Étude de M<sup>e</sup> Cr. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques, DE

**MARCHANDISES NEUVES**

Les samedis 24 décembre 1881 et samedis suivants,

À Saumur, sur la place de la Bilango, Et par le ministère de M<sup>e</sup> MILLION, commissaire-priseur.

Il sera vendu:

**I<sup>er</sup> NOUVEAUTÉS.**

Draps, calicots, indiennes, blouses et chemises confectionnées, flanelles et doubles.

Gilets de laine et de coton, caleçons, etc.

**II<sup>em</sup> MÉRISERIE.**

Boutons de nacre et de satin, résilles, ganses, galons, rubans, fourrures et grande quantité d'autres articles.

**III<sup>em</sup> BLANC.**

Coutils de toutes sortes, dentelles, piqués, mousselines pour rideaux. Cette vente a été autorisée par jugement du tribunal de commerce, en date du 19 décembre 1881.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (814)

**A VENDRE**

OU A LOUER  
En tout ou partie,  
**UN JARDIN**  
Situé au Champ-de-Foire.

S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (766)

**A LOUER**

Pour Noël prochain,  
**UNE PORTION DE MAISON**  
Située rue du Puits-Tribouillet, n° 5.  
S'adresser à M. VINCENT, huissier.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,  
**UNE MAISON**  
Rue du Temple, n° 21.  
S'adresser à M<sup>me</sup> RENAUDIN, même rue, 19. (729)

**A VENDRE**

**UNE BONNE CHEVRE LAITIÈRE**  
S'adresser au sacristain de la Visitation.

**ON DEMANDE UN MÉNAGE**

S'adresser au bureau du journal.

M. RICHARD, ex-vétérinaire militaire, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il vient de se fixer à Saumur, rue du Petit-Maire, 12, comme vétérinaire, et qu'il se met à leur disposition pour tous les soins à donner aux animaux malades. (772)

**GRAND PROPRIÉTAIRE**, près Coëderit en détail ses réserves de très-vieilles fines. S'adresser, pour échantillons, à Théodore IMBAUD, château de Gadeville, Brie-Matha, Charente-Inférieure. Les eaux-de-vie de confiance, comme celles-ci, sont bien rares depuis la destruction du vignoble. (815)

**AVIS**

**LES MAGASINS DE LA GLANUSE**

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

**UN JEUNE HOMME** de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.

Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

**J.-A. FRESCO**

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

**RIELLANT**

Chirurgien - Dentiste, Au premier, 19, rue Royale, Saumur.

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**  
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmac.

**INCONTINENCE D'URINE**

DES ENFANTS.  
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis  
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES  
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

**JOURNAL D'AFFICHES**

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE  
PARAISANT LE DIMANCHE  
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industriels.  
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.  
ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

**ÉTRENNES UTILES MACHINES A COUDRE**

De tous les systèmes  
**L'ELIAS HOWE** avec ses derniers perfectionnements et son nouvel appareil à repasser le linge.  
Les systèmes Hurtu et Hautin, Seidel et Naumann, etc., modèles riches marchant à la main ou au pied.  
Machines à main, depuis 28 francs.

**UNE ANNÉE DE CRÉDIT**

Ou 10 0/0 au comptant.  
Chez M. THAVENARD, mécanicien à Saumur.

**OUVERTURE**

**BLANCHISSERIE SAUMUROISE**

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.  
Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.  
Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.  
Cylindre et calandre des toiles damassées.  
S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

**ARMES DE CHASSE**

Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la prompte exécution des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

NOTE. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demandez par lettre l'Album-Galand à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris. (448)

Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgre  
**COSMYDOR**  
Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.  
(En faire usage quotidiennement)  
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE  
Entrepôt Général: 28, Rue Bergère, à Paris

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.